

Annonces légales

immo.nicematin.com - emploi.nicematin.com

nice-matin
Lundi 19 juin 2023

35

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS ADMINISTRATIFS

Nice côte d'azur
Métropole

5^E AVIS AU PUBLIC

Révision Générale n°1 du PLAN LOCAL D'URBANISME métropolitain

Communes	Dates	Heures	Adresses
CARROS	Lundi 19 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 2, rue de l'Eusièrre - 06510 Carros
SAINT-LAURENT-DU-VAR	Lundi 19 juin	18h	Mairie - Salle du Conseil Municipal - 222 Esplanade du Levant - 06700 Saint-Laurent-du-Var
LATRINITE	Lundi 19 juin	18h	Salle du Conseil Municipal - 19 rue de l'Hôtel de Ville - 06340 La Trinité
VENCE	Mardi 20 juin	18h	Salle du Conseil Municipal - 6 place Clemenceau - 06410 Vence
NICE	Jeudi 22 juin	18h	La Salle « Espace Association Garibaldi » 12, place Garibaldi - 06000 Nice

Cette première étape de la concertation comporte également une exposition qui se tiendra à partir du 2 mai 2023 à 9h jusqu'au 22 juin 2023 à 16h30, sur la commune de Nice (06200), au 1^{er} étage de l'immeuble Connexio - 1-3 route de Grenoble - 06200 Nice.

Première étape de la CONCERTATION PUBLIQUE Portant sur le Diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUm

Par la délibération n° 8.2 du 21 octobre 2021, le conseil métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur a prescrit la Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) qui couvre le territoire des 49 communes métropolitaines concernées. La procédure de Révision Générale du PLU métropolitain étant engagée antérieurement à l'adhésion des communes de Drap et de Châteaufort-Villeveille, celle-ci ne couvrira pas le territoire de ces deux communes. La concertation du public sur la Révision Générale du PLU métropolitain se déroule tout au

long de la procédure, depuis la prescription jusqu'à la phase « bilan de la concertation et arrêt du projet de Révision Générale du PLUm ». Cette première étape de la concertation porte sur la mise à jour du diagnostic et du Projet d'Aménagement et de Développement durables du PLU Métropolitain. Pour cette étape, il est prévu une réunion publique de concertation dans chaque commune. Sur le territoire des communes dont la population est supérieure ou égale à 10 000 habitants, ce minima est porté à au moins deux réunions publiques. Ce sont ainsi 55 réunions publiques de concertation qui seront organisées. En complément des annonces presses déjà effectués, le tableau ci-dessous présente les dates et lieux des réunions prévues entre le 19 juin et le 22 juin 2023 pour cette étape de concertation.

PLU Métropolitain sera consultable sur le site internet de la Métropole, à l'adresse suivante : <https://www.nicecotedazur.org/habitat-urbanisme/revision-generale-du-plum>

AVIS ADMINISTRATIFS



COMMUNE DE POURRIÈRES

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 12 juin 2023, le Conseil Municipal a fixé les dates de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°3 du PLU. Cette mise à disposition sera organisée du 01 juillet 2023 au 01 août 2023. Ses modalités sont précisées dans la délibération sus-visée disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le Maire, Sébastien Bourlin

DIVERS

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 25 avril 1923 concernant les demandes de changement de nom, M. YVES ESSABRI-BIANCHERI, né le 25 juillet 1996 à Monaco, de nationalité monégasque, fait savoir qu'il va introduire une requête aux fins de changement de nom, cela afin de supprimer le nom patronymique ESSABRI et d'être autorisé à porter uniquement le nom patronymique BIANCHERI.

En application de l'article 6 de l'Ordonnance précitée, les personnes qui s'estimeraient lésées par cette demande de changement de nom pourrout y faire opposition auprès de Madame le Secrétaire d'Etat à la Justice, Directeur des Services Judiciaires de la Principauté de Monaco, dans le délai de six mois suivant la dernière insertion du présent avis.

AVIS RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans l'édition du 16 juin 2023 concernant SAS Transport de Pianos Musement. Il fallait lire : « Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1^{er} juin 2023, il a été constitué une SAS. »

JUGEMENTS

COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE

EXTRAIT DES MINUTES SECRETARIAT-GREFFE

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, Chambre 5-1 Correctionnelle, en son audience du 16 décembre 2020, composée de : Président : Madame KEROMES, Conseiller : Monsieur LAURENT, Conseiller : Madame LABLANCHE, Avocat Général : Monsieur MATHIEU Greffier : Madame FADELIMICHEL

dans l'affaire : KURBOS Zvonko né le 20 octobre 1960 à MARIBOR (SLOVENIE) fils de Bogomir et de DROBNIC Alojzja demeurant 90 avenue de La Lanterne Les Chênes 06000 NICE

Libre prévenu de SOUSTRACTION FRAUDULEUSE A L'ETABLISSEMENT OU AU PAIEMENT DE L'IMPOT : OMISSION DE DECLARATION DANS LES DELAIS PRESCRITS - FRAUDE FISCALE, infraction prévue par l'article 1741 AL.1 du Code général des impôts et réprimée par les articles 1741 AL.1, AL.9, AL.11, 1750 du Code général des impôts, l'article 50 de la Loi 52-401 DU 14/04/1952 OMISSION D'ECRIURE DANS UN DOCUMENT COMPTABLE - FRAUDE FISCALE, infraction prévue par l'article 1743 1° du Code général des impôts, les articles L.123-12, L.123-13, L.123-14 du Code de commerce et réprimée par les articles 1743 AL.1, 1741 AL.1, AL.9, AL.11, 1750 du Code général des impôts.

l'article 50 de la Loi 52-401 DU 14/04/1952 a rendu l'arrêt suivant : l'a condamné à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et publication de l'arrêt dans les éditions de Nice-Matin et La Provence durant 2 semaines - frais de publication limités à 2 000 euros, a dit que la présente décision sera exécutée à la diligence de Monsieur le Procureur Général selon les prescriptions des articles 707 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le Greffier

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS

LES SUPPORTS PAPIER

nice-matin var-matin

LES SUPPORTS NUMÉRIQUES

nicematin.com varmatin.com

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

VIE DES SOCIÉTÉS

AZ TELECOM
SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 2, avenue Baquis, 06000 Nice
RCS Nice 793 396 201

MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

En date du 10/05/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 10/05/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 2, avenue Baquis, 06000 Nice.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4, avenue Baquis, 4, avenue Baquis, 06000 Nice.

L'inscription modificative sera portée au RCS Nice tenue par le greffe du tribunal.

Alexandre THOMAS.

AZ COM
SARL au capital de 10000 €
Siège social : 2, avenue Baquis, 4, avenue Baquis, 06000 Nice
RCS Nice 491870127

AVIS

En date du 10/05/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social à compter du 10/05/2023 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 2, avenue Baquis, 4, avenue Baquis, 06000 Nice.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4, avenue Baquis, 4, avenue Baquis, 06000 Nice.

L'inscription modificative sera portée au RCS Nice tenue par le greffe du tribunal.

Alexandre THOMAS.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

KENO Résultats des tirages du dimanche 18 juin 2023

Tirage du midi

7 10 12 20 23 24 31 34 41 42

46 49 50 52 56 57 58 59 65 69

X2

JOKER+
1 335 302

Tirage du soir

3 4 8 15 18 20 30 33 34 36

38 39 40 41 45 47 51 52 53 65

X3

JOKER+
2 146 625

Résultats et informations : Application FDJ

3256 Service client 08 00 00 00 00 fdj.fr

2023072 samedi 17 juin 2023

LOTO

1 244 0 23	2 226 1 6	3 239 2 4	4 235 1 20	5 235 0 20	6 237 0 15	7 241 0 14
8 213 0 12	9 240 3 3	10 228 1 5	11 228 2 3	12 228 3 1	13 263 2 5	14 225 1 1
15 257 0 16	16 245 2 1	17 236 1 10	18 219 0 12	19 211 1 2	20 229 1 10	21 225 1 2
22 263 1 11	23 244 1 4	24 240 2 8	25 218 2 5	26 247 2 2	27 235 0 53	28 235 7 0
29 247 1 0	30 222 0 18	31 242 1 9	32 227 1 3	33 240 2 1	34 225 1 9	35 246 0 24
36 232 2 8	37 237 2 6	38 258 2 0	39 210 1 6	40 236 1 7	41 276 1 4	42 218 1 11
43 242 3 0	44 244 2 0	45 229 0 16	46 235 2 5	47 225 0 13	48 227 0 14	49 236 1 3

Réussite

Nombre de sorties du numéro depuis le 6 octobre 2008 (nouvelle formule)

Fréquence

Nombre de sorties du numéro dans les douze derniers tirages.

Ecart

Nombre de tirages qui viennent d'avoir lieu sans que le numéro soit sorti.

n°CHANCE

1 239 0 16	2 216 2 1	3 226 3 0	4 230 2 6	5 251 1 5	6 212 0 12	7 254 0 13	8 209 1 4	9 240 1 9	10 231 2 3
---------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------	--------------	--------------	---------------

LES 12 DERNIERS TIRAGES

T. 072	28	29	38	43	44	3
T. 071	9	12	14	16	33	2
T. 070	12	19	21	26	28	2
T. 069	11	16	28	32	49	10
T. 068	3	4	23	28	41	8
T. 067	3	10	13	25	46	5
T. 066	2	37	39	44	46	4
T. 065	9	13	28	40	43	3
T. 064	12	24	28	36	38	3
T. 063	9	24	25	31	34	9
T. 062	11	17	20	28	36	10
T. 061	22	33	37	42	43	4

Les numéros gagnants sont suivis sur trame bleu du numéro de la chance